



PRÉFET DU NORD

Lille, le 2 septembre 2017

## Communiqué de presse

### ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE



Par arrêté interministériel NOR: INTE1719705A du 25 juillet 2017, publié au Journal Officiel du 2 septembre 2017, la commune de BOUCHAIN est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 mars 2016.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de publication de l'arrêté pour se rapprocher de leurs compagnies d'assurances afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Service régional de la communication  
interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)